MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA COHÉSION SOCIALE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION SOCIALE
MINISTÈRE DE LA FAMILLE
ET DE L'ENFANCE
Direction générale de l'action sociale
Sous-direction des institutions,
des affaires juridiques et financières
Bureau de la réglementation
financière et comptable
(5 B)

Note d'information DGAS/5 B n° 2004-379 du 2 août 2004 relative aux questions soulevées entre janvier et juillet 2004 par la mise en oeuvre du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003

37. Un CCAS peut-il accorder une subvention d'équilibre ou une subvention d'exploitation à l'un de ses établissements et services sociaux et médico-sociaux ?
A l'inverse du code de la santé publique pour les budgets annexes des établissements publics de santé, il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire interdisant le principe du versement d'une subvention d'équilibre à un ESMS géré par un CCAS dans le cadre d'un budget annexe.

Rapport chambre régionale des comptes nord pas de calais Centre communal d'action sociale de Coudekerque-Branche 2013 page 12 :

En 2008 et 2010, le résultat d'exécution est redevenu positif en raison du versement d'une subvention d'équilibre par le CCAS. Cette pratique est autorisée car, à l'inverse du code de la santé publique pour les budgets annexes des établissements publics de santé1, il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire interdisant le principe du versement d'une subvention d'équilibre à un établissement public social ou médico-social géré par un CCAS dans le cadre d'un budget annexe.

WEKA INFORMER CONSEILLER FORMER

Les produits complémentaires

Au-delà de la classification budgétaire et comptable, on peut distinguer les produits suivants :

les **subventions d'exploitation** qui devraient, de préférence, recevoir l'appellation de **subventions d'équilibre** : ce sont des montants versés par la collectivité de rattachement ou par le siège de l'association pour assurer l'équilibre des comptes et éviter des hausses trop importantes des tarifs hébergement. Cette ressource se retrouve assez souvent dans les Ehpad publics et plus rarement dans les Ehpad privés ;